

République du Bénin

Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche

NOUVELLE APPROCHE GLOBALE
POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE COTON
AU BENIN

Décembre 2008

Tables des matières

INTRODUCTION.....	3
I. DIAGNOSTIC	4
1.1- FORCES ET ACQUIS DES REFORMES	4
1.2 FAIBLESSES ET CONTRAINTES.....	7
II. LES ENJEUX	11
2.1 ENJEUX MACROECONOMIQUES.....	11
2.2 ENJEUX DES ACTEURS	11
III. LA VISION, LES OBJECTIFS ET LES PRINCIPES DIRECTEURS.....	12
3.1 - VISION	12
3.2 – PRINCIPES DIRECTEURS	13
IV. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	13
4.1 – STRATEGIE GLOBALE.....	13
4.2 – AXES STRATEGIQUES.....	14
4.2.1 – AMELIORATION DE LA PRODUCTION ET DE LA PRODUCTIVITE DU COTON GRAINE	14
4.2.2 – CONSOLIDATION DE LA GOUVERNANCE ET L'ASSAINISSEMENT DE LA GESTION DES FAMILLES PROFESSIONNELLES ET DE L'INTERPROFESSION.....	15
4.2.3 - LA RATIONALISATION DE LA GESTION DES INTRANTS.....	15
4.2.4 - CONSOLIDATION DES ACQUIS EN MATIERE DE COMMERCIALISATION	16
ET D'EGRENAGE DU COTON GRAINE	16
4.2.5 - LA PROMOTION DE LA TRANSFORMATION LOCALE DU COTON.....	16
4.2.6 - LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	17
V. LE CADRE DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE	17
5.1 – CADRE REGLEMENTAIRE	17
5.2 – CADRE INSTITUTIONNEL.....	17
5.3 – CADRE ORGANISATIONNEL	18
5.3.1 - ROLE ET PREROGATIVES DE L'ETAT DANS LA FILIERE.....	18
5.3.2 - ROLES ET RESPONSABILITES DES ACTEURS PRIVES	18
VI. LA STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE	19
6.1 – PROJETS / PROGRAMMES.....	19
6.2 – ACTIONS SPECIFIQUES.....	19
6.3 – MISE EN ROUTE DE L'APPROCHE	20

INTRODUCTION

Depuis une vingtaine d'années, le coton est devenu le poumon de l'économie béninoise, assurant en moyenne, plus de 75% des exportations d'origine domestique. Directement ou indirectement, il génère plus de 40% des emplois en milieu rural et fait vivre près de 50 % de la population.

De ce fait, la filière coton a toujours fait l'objet d'une grande sollicitude de la part de l'Etat béninois. C'est dans ce sens qu'à différentes étapes de son évolution, ce secteur a connu des réformes visant à soutenir ou à améliorer sa productivité et sa compétitivité.

Les objectifs visés à travers ces réformes sont de trois ordres :

- Recentrer les organes de l'Etat sur leurs missions de service public (exclusives ou non exclusives) ;
- Promouvoir le secteur privé en lui transférant les activités à caractère productif et commercial ;
- Renforcer de façon durable, la contribution du secteur cotonnier au développement de l'économie nationale et à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Pour soutenir ces mutations afin qu'elles aboutissent aux résultats souhaités et répondre aux préoccupations de l'ensemble des acteurs concernés, le Gouvernement a initié le Projet d'Appui à la Réforme de la Filière Coton (PARFC) et obtenu le financement de la Banque Mondiale pour sa mise en œuvre. D'autres partenaires techniques et financiers ont aussi apporté leur soutien financier à cette réforme et à la mise en œuvre des actions. Il s'agit notamment de l'Agence Française de Développement, l'Union Européenne, la Coopération Suisse et la GTZ.

Au vu des résultats mitigés obtenus, l'État et l'Interprofession ont jugé nécessaire de redéfinir de nouvelles orientations stratégiques pour un développement durable de la filière coton au Bénin.

Le présent document de stratégies et de programmes est élaboré dans le cadre de la définition d'une vision pour un développement durable de la filière coton au Bénin. Il est proposé pour servir de référence pour l'ensemble des actions à mener. Les domaines et axes stratégiques proposés s'inspirent d'une part des acquis majeurs et des nouvelles contraintes apparues depuis le choix stratégique d'une filière privée intégrée, des directives formulées par les

différentes évaluations faites par l'Etat, l'Interprofession et les partenaires techniques et financiers et d'autre part, des orientations du plan stratégique de relance du secteur agricole.

Ce document portant Nouvelle Approche Globale pour le Développement de la filière coton au Bénin, est structuré en six (06) parties :

- Le diagnostic
- Les enjeux
- La vision
- Les orientations stratégiques
- Le cadre de développement de la filière
- La stratégie de mise en œuvre.

I. DIAGNOSTIC

1.1- Forces et acquis des réformes

La mise en œuvre progressive des réformes a conduit aux résultats ci-après :

- la responsabilisation des OP dans la gestion du crédit intrants et la commercialisation primaire du coton graine ;
- la prise en charge de la gestion de la sous filière intrants par les opérateurs économiques privés avec l'agrément d'importateurs et distributeurs privés ;
- l'agrément des opérateurs économiques privés pour la construction et l'exploitation d'usines d'égrenage ainsi que l'exportation du coton fibre ;
- la responsabilisation du secteur privé pour l'organisation des appels d'offres, l'importation et la distribution des intrants agricoles (Décret n° 99-537 du 17 Novembre 1999) ;
- la suppression du monopole de la SONAPRA sur la commercialisation primaire du coton graine (Décret n° 2000-294 du 23 Juin 2000) ;
- et récemment la cession de l'outil industriel de la SONAPRA à une société d'économie mixte de droit privé, dénommée Société de Développement du Coton (SODECO), créée par décret n°2008-561 du 7 octobre 2008.

Les effets induits par la mise en œuvre de ces réformes avec l'appui de différents projets/programmes sont probants et les performances enregistrées au niveau de plusieurs indicateurs ont dépassé les objectifs visés. Ainsi, il est à noter dans les différents domaines les éléments d'appréciation ci-après :

a. Production du coton graine

- La bonne connaissance des zones agro écologiques favorables à la production cotonnière ;
- la mise au point d'un paquet technologique approprié ;
- l'amélioration variétale à travers la mise au point de nouvelles variétés performantes ;
- l'acquisition d'un savoir-faire par les producteurs qu'il faut préserver ;
- l'appropriation de la technologie de la Lutte Etagée Ciblée (LEC) dans les communes pilotes ; ce qui suggère sa diffusion à grande échelle
- l'accroissement de la production qui a atteint des niveaux record en 2001-2002 (416.993 tonnes) et en 2004-2005 (427.709 tonnes) ;
- le développement du Partenariat Public Privé en matière de prestation de services agricoles dans le cadre de la mise en œuvre des Programmes Techniques Sectoriels.

b. Approvisionnement en intrants

- La participation effective de tous les acteurs aux différentes étapes du processus d'approvisionnement à travers une répartition des rôles entre différents acteurs publics et privés ;
- le transfert de la responsabilité de l'organisation de l'importation et de la distribution des intrants au secteur privé par l'appropriation et la mise en œuvre du processus d'approvisionnement en intrants (Définition du cadre général, élaboration des cahiers de charges, sélection des importateurs et distributeurs, importation, mise en place et récupération des crédits, etc....).

c. Financement des activités de la filière

- Le financement des fonctions critiques par les acteurs (égreneurs, producteurs et Etat).

- le financement de l'importation, de la distribution des intrants et de l'égrenage par le secteur bancaire national ;
- l'octroi des exonérations par l'Etat pour l'importation des intrants et équipements agricoles.

d. Commercialisation du coton graine

- L'aptitude acquise par les Organisations des Producteurs de Coton (OPC) de base pour le recensement des semis par décade ;
- la mise au point d'une méthodologie éprouvée d'enquête d'estimation de la production;
- le consensus autour du mécanisme d'allocation des quotas de coton graine avec une répartition faite en fonction de la production, de la capacité autorisée et de la capacité financière des sociétés d'égrenage ;
- la bonne maîtrise par les OPC de la gestion des facteurs de commercialisation avec une contractualisation de la révision, du contrôle régulier et de la certification des bascules;
- la bonne maîtrise de l'organisation et du suivi des marchés primaires par les OPC ;
- le développement des évacuations directes de coton graine par les gros producteurs ;
- la transmission régulière des décades de commercialisation par les OPC ;
- le paiement quasi intégral des factures et le respect des engagements financiers par les SEC ;
- l'existence d'un sous-secteur transport dynamique et disposant d'une flotte importante qui sert à l'évacuation des produits cotonniers;
- la maîtrise des flux physiques et financiers à travers un mécanisme de suivi de la commercialisation et de sécurisation des paiements et des recouvrements.

e. Egrenage

- La réalisation d'importants investissements par les opérateurs économiques publics et privés dans le secteur de l'égrenage du coton;

- la maîtrise de l'égrenage par les SEC ;
- l'acquisition d'une expertise avérée par le service classement.

f. Organisation de la filière

- L'existence d'une interprofession fonctionnelle et opérationnelle ;
- l'existence de familles professionnelles dynamiques
- l'existence du mécanisme de sécurisation des paiements et de recouvrement, et l'engagement des acteurs à y adhérer ;
- la concertation régulière entre les familles professionnelles ;
- l'existence des accords interprofessionnels ;
- la reconnaissance de l'Interprofession par l'Etat comme unique interlocuteur et la signature d'un premier accord cadre Etat-Interprofession ;
- la mise en place des différents conseils (distributeurs d'intrants, égreneurs, producteurs) suite à l'application des décrets 232, 233 et 234 du 18 mai 2006.
- la mise en place d'une Chambre de Conciliation et d'Arbitrage fonctionnelle.

g. Transformation

- L'existence d'entreprises d'égrenage, de filature et de tissage ;
- l'existence d'huileries bien équipées ;
- l'émergence d'un secteur artisanal et traditionnel dynamique.

Malgré ces résultats assez satisfaisants, il existe encore des dysfonctionnements provenant de certains facteurs endogènes et exogènes.

1.2 Faiblesses et contraintes

Les faiblesses et contraintes identifiées sont regroupées en sept (07) domaines majeurs à savoir :

a. Production du coton graine

- L'insuffisance et l'inadéquation du crédit agricole ;

- l'enclavement des zones de production ;
- le sous-équipement des producteurs ;
- la faible capacité des services agricoles (Conseil à l'exploitation, mise en application des innovations technologiques);
- la persistance du faible ratio d'encadrement des producteurs malgré le recrutement massif de nouveaux Agents d'encadrement par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) en juillet 2007 ;
- la baisse continue des rendements dans certaines zones due à des pratiques culturales inadéquates et à la mauvaise gouvernance des OP ;
- la faible diffusion de la technologie LEC ;
- les périodes de semis recommandées de plus en plus en déphasage avec la répartition des pluies ;
- les formules et doses d'engrais de moins en moins adaptées à la diversité des sols dans une même zone agro-écologique ;
- insuffisances de compétences au niveau des Conseils de producteurs.

b. Approvisionnement en intrants agricoles

- La mauvaise gestion des semences et des autres intrants (expression des besoins, conditions de stockage, distribution) ;
- la mise en place tardive des intrants ;
- la mise en place anarchique d'intrants par certains IDI;
- le manque de rigueur au sein des structures étatiques chargées du contrôle des importations ;
- la mauvaise gestion de la caution solidaire avec pour conséquences, le surendettement des producteurs, la transhumance et le non paiement des bons producteurs ;
- la persistance du phénomène de bradage des intrants coton par les producteurs ;

- la persistance du détournement des intrants coton par les producteurs au profit des autres cultures ;
- la baisse du taux de remboursement du crédit intrants et un surendettement accru des organisations paysannes.

c. Financement des activités de la filière

- L'amenuisement des montants des prélèvements pour le financement des fonctions critiques avec pour conséquences :
 - le non paiement des prestations aux OP au cours des deux dernières campagnes (2006-2007 et 2007-2008) ;
 - la difficulté de mobilisation de la contre partie pour l'exécution des différents projets;
- la disparition du soutien des prix d'achat du coton graine et de cession des intrants aux producteurs.
- Faiblesse des investissements dans les services publics impliqués dans la filière
- la stagnation du taux de prestation des OP.

d. Commercialisation du coton graine

- Le faible niveau d'instruction de certains secrétaires des OPC ;
- la non fiabilité de la base de sondage utilisée pour l'estimation de la production ;
- la démotivation des producteurs, liée à l'accumulation des arriérés de paiement des fonds coton ;
- le non respect du plan d'évacuation ;
- l'insuffisance de la protection et des mesures sécuritaires sur les marchés entraînant entre autres la dégradation de la qualité du coton graine ;
- l'existence d'importants gaps dans le dénouement du crédit intrants avec comme corollaire le non paiement des producteurs ;
- la persistance de la non tenue à jour des documents de commercialisation au niveau de certaines OP ;

- le retard de la fixation des prix d'achat aux producteurs du coton-graine ;
- le mauvais état des pistes lié à l'insuffisance de ressources allouées pour leur réfection ;
- le non règlement de la question de transfert de propriété du coton graine commercialisé ;
- le non respect des mesures préconisées pour le chargement et le transport du coton graine (embout, bâche, extincteur, respect du gabarit, etc.) ;
- La persistance de la sortie frauduleuse du coton graine vers les pays voisins.

e. Égrenage

- Le coût exorbitant de l'énergie ;
- l'inadéquation entre capacité d'égrenage existante et production nationale de coton- graine ;
- le non respect des dispositions relatives à la protection de l'environnement au niveau des usines d'égrenage.

f. Organisation de la filière

- L'absence de dispositions internes pour sanctionner les acteurs qui ne respectent pas les accords interprofessionnels;
- l'absence d'une réglementation spécifique adaptée au cadre actuel de gestion de la filière coton ;
- la prolifération des organisations de producteurs ;
- la perte de confiance entre les acteurs de la filière ;
- l'absence d'une autorité de régulation.

g. Transformation

- La vétusté des équipements de certaines industries locales ;
- la forte concurrence du textile importé ;
- le coût exorbitant de l'énergie ;

- la concurrence déloyale des huiles importées ;
- la persistance des difficultés d'approvisionnement des industries locales (filatures, trituration) en matière première.

II. LES ENJEUX

2.1 Enjeux macroéconomiques

Au Bénin, le coton constitue pour plusieurs raisons la principale source de croissance de l'économie nationale, contribuant de ce fait à la lutte contre la pauvreté et au développement socio-économique du pays. La production moyenne annuelle de coton graine estimée à 300.000 tonnes représente environ 60 milliards de francs CFA qui sont versés à plus d'une centaine de milliers d'exploitants agricoles, procurant ainsi des revenus monétaires à environ deux (02) millions de personnes.

Les exportations de coton participent pour 70% à la constitution des recettes d'exportation officielles. Sur le plan industriel, le coton représente environ 60% du tissu industriel du Bénin à travers 18 usines d'égrenage, 5 unités de textile, 3 usines de trituration des graines de coton et une (1) usine de fabrication de coton hydrophile.

Les activités d'égrenage au cours d'une campagne d'environ six (6) mois génèrent plus de 3.500 emplois directs au plan national. Le revenu du coton crée par ailleurs d'emplois à travers ses effets multiplicateurs dans le transport, l'artisanat, le commerce, les services et la construction.

2.2 Enjeux des acteurs

Les enjeux de la réforme de la filière coton peuvent être appréciés à l'aune des rôles respectifs de chaque catégorie d'acteurs.

Les producteurs : il s'agit d'améliorer durablement le niveau des revenus grâce à un accroissement de la production et des rendements ; ce qui requiert entre autres une meilleure gestion de la fertilité des sols et une protection contre les chocs exogènes et les aléas climatiques et une bonne gestion des OP.

Par ailleurs, il sera aussi question de relever le niveau du taux de prestations des OP.

Les importateurs et distributeurs d'intrants : une augmentation durable des emblavures permet d'accroître durablement leurs chiffres d'affaires. Ce faisant, ils ont besoin d'un mécanisme qui garantit le recouvrement intégral de leurs crédits ;

Les égreneurs, et de façon générale les industriels de la filière, sont portés par des enjeux de long terme notamment, avec la perspective d'une embellie durable des cours de coton et un accroissement substantiel de la production, afin d'exploiter à plein rendement l'outil industriel.

L'Etat a le devoir d'assurer et de garantir de façon durable les fonctions critiques de la filière (l'entretien des pistes rurales, la recherche pour l'amélioration de la qualité des fibres et l'amélioration des rendements, la production de semences améliorées, l'encadrement des producteurs, la régulation de la filière, etc.).

Actuellement, ces fonctions ne sont pas convenablement assurées. Il apparaît alors nécessaire d'élargir leur prise en charge à travers un mécanisme permanent destiné à capter la contribution de tous les acteurs de la filière coton et des autres filières agricoles.

Au total, un partage des risques et des profits de la filière est un objectif majeur à cibler.

III. LA VISION, LES OBJECTIFS ET LES PRINCIPES DIRECTEURS

3.1 - Vision

Une filière coton performante et compétitive, gérée de manière concertée par des acteurs privés et l'Etat, générant durablement des revenus équitablement redistribués dans une perspective de réduction de la pauvreté.

3.2- Objectifs

L'objectif global est d'améliorer de façon durable la production et la productivité cotonnière de manière à atteindre une production de 600.000 tonnes d'ici 2012.

De façon spécifique, il s'agira de :

- assainir la gestion de la filière coton au Bénin et garantir de façon durable sa compétitivité ;
- consolider, au niveau de l'Interprofession et des acteurs privés, les dispositions nécessaires à une bonne gouvernance en vue de l'établissement d'un climat de confiance et de saine émulation ;
- maîtriser la gestion des intrants coton au niveau des Organisations Paysannes à la base surtout ;

- renforcer l'efficacité des actions tout en sécurisant les investissements des différents partenaires en vue d'un développement durable de la filière coton au Bénin ;
- accroître la contribution de la transformation du coton à la création de la valeur ajoutée ;
- mettre en œuvre une stratégie opérationnelle de protection de l'environnement en adéquation avec les progrès techniques et les changements climatiques.

3.3 – Principes directeurs

Au regard de la problématique, des enjeux ainsi que de la vision, les principes directeurs qui fondent la nouvelle approche globale pour le développement de la filière coton se résument comme suit :

1. faire de la filière coton et du partenariat public privé connexe, un véritable instrument de développement socio-économique et de promotion du secteur privé ;
2. encourager la diversité des acteurs et leur fédération ;
3. développer une filière intégrée performante et dynamique dont l'équilibre financier est réalisé et soutenu par la mise en place d'un fonds de développement intégré de la filière ;
4. développer la transformation industrielle des produits et des sous-produits du coton par une diversification de l'industrie cotonnière ;
5. assurer le partage équilibré des risques et des profits de la filière entre tous les acteurs dans un cadre de gestion concurrentiel et de partenariat public privé ;
6. assurer une véritable prise en charge de toutes les fonctions régaliennes et critiques de la filière, dans un cadre de gestion concertée et efficace.

Les six principes ainsi formulés serviront de fondements pour la réorganisation de la filière coton au Bénin.

IV. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

4.1 – Stratégie globale

Il s'agit de poursuivre le développement de la filière coton au Bénin, dans une dynamique de diversification et de durabilité des systèmes cultureux, de création de la valeur ajoutée et d'amélioration de la part de revenu redistribuée aux

différentes catégories d'acteurs de la filière dans une perspective de réduction de la pauvreté.

La privatisation de l'outil industriel de la SONAPRA constitue une avancée importante à prendre en compte dans la Nouvelle Approche Globale de Développement de la Filière coton.

4.2 – Axes stratégiques

Après l'analyse diagnostique et la définition des approches de solutions pour un développement durable de la filière coton au Bénin, six (6) axes stratégiques ont été identifiés à savoir :

- 1. l'amélioration de la production et de la productivité du coton graine et la rationalisation de la gestion des intrants ;***
- 2. la consolidation de la gouvernance et l'assainissement de la gestion des familles professionnelles et de l'interprofession ;***
- 3. le renforcement de la compétence de gestion administrative des OP ;***
- 4. la consolidation des acquis en matière de commercialisation et d'égrenage du coton graine ;***
- 5. la promotion de la transformation locale du coton ;***
- 6. la protection de l'environnement.***

4.2 1– Amélioration de la production et de la productivité du coton graine

Il sera nécessaire de mettre en œuvre à travers les services techniques sectoriels, les actions visant une amélioration durable de la production et de la productivité cotonnières.

Dans ce cadre, les actions porteront sur les points ci-après :

- le renforcement de la recherche cotonnière ;
- la mise en œuvre d'un conseil agricole efficace ;
- le Renforcement des connaissances des producteurs sur la LEC et son extension ;
- la gestion intégrée de la fertilité des sols ;
- la mécanisation agricole ;

- le développement de nouvelles technologies dans les domaines de la biotechnologie et de la biosécurité ;
- la création de centres d'intérêts (système de motivation et développement des zones de production) entre producteurs, importateurs, distributeurs d'intrants et égreneurs dès que le niveau de production permettra un taux d'exploitation optimal des usines ;
- l'institution à terme d'un système d'affectation de coton graine d'une commune entière à un seul égreneur.

4.2 2– Consolidation de la gouvernance et assainissement de la gestion des familles professionnelles et de l'interprofession

Il s'agira de mettre en place au niveau de l'Interprofession et pour chaque catégorie d'acteurs, un cadre de bonne gouvernance organisationnelle et de gestion. Ce cadre constitue un préalable à l'établissement d'un climat de confiance et de saine émulation pour l'efficacité des actions et la sécurisation des investissements des différents partenaires, gage d'un développement durable de la filière coton au Bénin.

Pour ce faire, les points ci-après seront concernés par les actions à mener :

- le renforcement des capacités des familles professionnelles ;
- la mise en conformité des structures de base des réseaux de producteurs à la législation coopérative en vigueur ;
- le renouvellement des Conseils conformément aux dispositions des décrets 232, 233 et 234 du 18 mai 2006 ;
- la mise en œuvre des dispositions du répertoire des sanctions pour les contrevenants aux règles de fonctionnement de la filière ;
- le suivi général de la filière du point de vue de son fonctionnement.

4.2.3 - La rationalisation de la gestion des intrants

Au niveau de cet axe les actions ci-après ont été identifiées :

- la production et l'amélioration de la distribution des semences ;
- l'amélioration du système d'approvisionnement et de gestion des Intrants coton ;

- la mise en œuvre effective des comités de crédits intrants ;
- l'amélioration du système de caution solidaire dans le sens de la limitation de son application au niveau des GVPC.

4.2.4 - Consolidation des acquis en matière de commercialisation et d'égrenage du coton graine

Cet axe vise l'amélioration du système de commercialisation primaire et d'égrenage du coton graine à travers :

- la maîtrise des flux physiques et financiers de la filière ;
- la création d'un fonds de développement intégré assorti d'un fonds de roulement géré par la CSPR ;
- la redéfinition d'un mécanisme adapté et durable de fixation des prix ;
- la mise en place progressive d'un système d'assurance qualité et de traçabilité dans la perspective de la création du label coton béninois ;
- l'élaboration des coûts normés par le renforcement du suivi des performances techniques des producteurs, des égreneurs et des distributeurs d'intrants.

4.2.5 - La promotion de la transformation locale du coton

Il s'agira d'accroître la contribution de la transformation du coton à la création de la valeur ajoutée.

A ce titre, l'accent sera mis sur :

- le renforcement des capacités techniques des PME de transformation et de valorisation du coton ;
- l'amélioration de l'environnement économique des PME de transformation du coton ;
- la création d'un fonds d'appui aux initiatives d'industrialisation (autre que l'égrenage) dans le secteur cotonnier.

4.2.6 - la protection de l'environnement

Il sera nécessaire de mettre en œuvre une stratégie opérationnelle de protection de l'environnement en adéquation avec les progrès techniques et les changements climatiques.

Dans cette optique seront concernées :

- la mise en œuvre des plans de gestion environnementale des usines ;
- la défense et la restauration des sols ;
- la veille environnementale et le suivi des changements climatiques.

V. LE CADRE DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE

La nouvelle organisation de la filière sera celle d'une filière intégrée avec une interprofession. Dans ce cadre, la filière sera structurée autour des familles professionnelles des acteurs regroupés au sein de leurs conseils respectifs.

Les leviers sur lesquels il faut agir se situent au triple plan institutionnel, réglementaire et organisationnel.

Pour ce faire, il s'agira d'assurer un bon pilotage de la filière à travers :

5.1 – Cadre règlementaire

- la signature et la mise en œuvre d'un accord cadre entre l'interprofession et l'Etat en attendant le vote d'une loi cadre ;
- le vote de la loi cadre et la prise des décrets et arrêtés d'application subséquents ;
- la mise en œuvre des accords interprofessionnels ;
- la mise en conformité des structures de base des réseaux de producteurs à la législation coopérative en vigueur ;
- la mise en œuvre des dispositions du répertoire des sanctions pour les contrevenants aux règles de fonctionnement de la filière.

5.2 – Cadre institutionnel

- le renforcement des capacités des structures techniques de l'interprofession (SP/AIC, CSPR, Chambre de conciliation et d'arbitrage) ;

- la création d'un Comité paritaire Etat-Interprofession pour la gestion des problèmes de la filière ;

5.3 – Cadre organisationnel.

L'Etat prend toute mesure susceptible de faciliter le développement d'organisations professionnelles pour permettre une meilleure organisation des activités. Les acteurs du secteur privé ont toute liberté d'aménager leurs relations sur la base de contrats librement négociés conformément aux dispositions de l'Interprofession du coton. Les contrats sont des contrats individuels ou des contrats collectifs conclus entre des organisations ou des familles professionnelles.

Les rôles respectifs des acteurs sont définis comme suit :

5.3.1 - Rôle et prérogatives de l'Etat dans la filière

Sous réserve des dispositions qui suivent, le processus de privatisation et de libéralisation n'affecte pas les pouvoirs de l'Etat en matière de :

- Réglementation ;
- développement des activités de service public ;
- développement des infrastructures à caractère social ou économique ;
- conception et suivi de la politique agricole et de la politique sectorielle coton ;
- régulation du fonctionnement de la filière.

5.3.2 - Rôles et responsabilités des acteurs privés

Les activités à caractère productif, industriel et commercial sont du ressort des acteurs privés notamment :

- la production de coton graine,
- la commercialisation du coton graine,
- la production, l'importation et la distribution d'intrants agricoles, y compris les semences coton,
- le transport,
- l'égrenage,
- le classement de la fibre de coton,
- la filature, le tissage,
- la trituration et toutes autres formes de transformation du coton graine et produits dérivés,

- la commercialisation des produits finis,
- et plus généralement, la fourniture de biens et services à la filière et qui ne se rattachent pas à des activités de service public.

VI. LA STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre de la Nouvelle Approche Globale pour le Développement de la Filière coton se fera dans **une démarche projets/programmes** et à travers des actions spécifiques.

6.1 – Projets

Au nombre des projets à conduire, il a été retenu notamment :

- le projet d'Assainissement et de Relance de la Filière Coton au Bénin ;
- le projet de renforcement des capacités des structures techniques de l'interprofession et des familles professionnelles ;
- le projet d'amélioration de l'accès au marché ;
- le projet de développement de nouvelles technologies en matière de biotechnologie et de biosécurité ;
- le projet de développement d'un système opérationnel d'information, de communication et de gestion de base de données ;
- le projet de promotion de la transformation locale du coton.

En dehors du projet d'Assainissement et de Relance de la Filière Coton au Bénin qui est déjà finalisé, les autres projets feront l'objet de formulation.

6.2 – Actions spécifiques.

Au titre des actions spécifiques, il sera entrepris :

- la réalisation d'études pour
 - la mise en place d'un mécanisme durable de financement de la filière ;
 - la définition des modalités de transfert de propriété du coton graine commercialisé ;
 - la mise à jour des formules d'engrais adaptées et des autres besoins de régénération des sols (études pédologiques) ;
- l'appui à l'alphabétisation des producteurs ;

- la mise en œuvre des plans de gestion environnementale des usines ;
- la mise en œuvre d'un plan de veille environnementale et de suivi des changements climatiques ;
- La mise en place d'une assurance agricole ;
- La mise en place d'un mécanisme de bonification et de garanties au profit des producteurs.

6.3– Mise en route de l'approche

Dans l'immédiat il sera mis en œuvre au titre des actions urgentes, le **Projet d'Assainissement et de Relance de la Filière Coton au Bénin**. Ce programme vise à assainir la gouvernance, relancer et améliorer la production cotonnière afin de couvrir les capacités d'égrenage des usines installées et d'accroître la part de revenus redistribués aux acteurs, notamment les producteurs, dans une perspective de réduction de la pauvreté.

De manière spécifique, il est prévu de :

- accroître les superficies emblavées en culture cotonnière en vue d'atteindre 400 000 ha pour la campagne 2011-2012 ;
- améliorer sensiblement la productivité cotonnière afin d'obtenir un rendement moyen national de 1500 kg/ha au terme des trois années de mise en œuvre du programme tout en garantissant sa qualité;
- maîtriser la gestion des facteurs de production et des services rendus aux producteurs ;
- renforcer le leadership et la bonne gouvernance au sein des GPC, des GVPC, des CCPC et des autres OP de base des différents réseaux de cotonculteurs existants ;
- assurer le paiement régulier des producteurs.

Pour atteindre ces objectifs, les actions à mener porteront essentiellement sur :

- l'appui aux OP pour un meilleur fonctionnement et une bonne gouvernance tant sur le plan technique, institutionnel que sur le plan de la gestion des intrants à travers les formations et le suivi appui contrôle ;

- le renforcement de l'encadrement à travers le recrutement d'agents complémentaires par l'interprofession dans certaines zones cotonnières et la formation de tous les agents en poste dans ces zones ;
- le développement de la mécanisation à travers l'appui à la motorisation et à la culture attelée ;
- l'appui à la promotion d'approches de gestion intégrée de la fertilité des sols dans les zones cotonnières.

Le programme comporte trois (3) composantes à savoir :

1. Amélioration de la production et de la productivité
2. Appui aux communes cotonnières
3. Coordination et gestion du Programme

En même temps qu'il sera mis en œuvre les projets et actions spécifiques, il est indispensable d'assurer simultanément un bon pilotage de la filière à travers la mise en œuvre effective du cadre réglementaire, du cadre institutionnel et du cadre organisationnel.

La présente Nouvelle Approche Globale se veut un cadre de référence pour le développement de la filière coton au Bénin. Les objectifs visés ne seront atteints et le cadre de développement de la filière ne pourra être une réalité que si les acteurs y adhèrent et jouent pleinement leurs rôles respectifs.